

COMMUNE DE NOCETA

Avis de mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Centre Corse. .

Le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 30 jours du 1er Avril au 30 Avril 2019 inclus. Monsieur Bernard LORENZI assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

_ Un dossier sera déposé à la Communauté de Communes du Centre Corse aux jours et heures habituels d'ouverture de la Collectivité afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

- De plus il est également prévu que le public puisse consulter le registre d'enquête par voie dématérialisée à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1223>

et y communiquer ses observations par voie électronique à l'adresse ci-dessous :

enquete-publique-1223@registre-dematerialise.fr

_ Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Communauté de Communes du Centre Corse les 1er Avril 2019 de 9h00 à 12h00, 10 Avril 2019 de 14h00 à 17h00, le 18 Avril 2019 de 9h00 à 12h00 et le 30 Avril 2019 de 14h00 à 17h00; Afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.